

### 3. Construction du groupe scolaire - 3<sup>ème</sup> tranche- restaurant scolaire

#### Appel d'offres pour les travaux

L'estimation financière de ces travaux est à ce jour de 450 000,00 € HT (plus honoraires des tiers).

Monsieur le Maire rappelle que le permis de construire sera caduc en mars 2009 et qu'à ce titre il suggère de lancer l'appel d'offres travaux à la suite de ce conseil municipal.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal.

- Autorise la SEMATEG, mandataire de la commune pour cette opération, à lancer l'appel d'offres correspondant et à publier les avis d'appel publics à la concurrence nécessaires au BOAMP et au Moniteur.

- Autorise M. le Maire à signer tout acte ou document conséquence des présentes.

*(A la parution de ce bulletin, le décret 2008-1353 de décembre 2008 a modifié la durée de validité des permis de construire, de 2 ans à 3 ans).*

### 4. Assainissement collectif- Plan d'épandage des boues

#### Demande d'étude préalable pour l'épandage des boues de la station d'épuration à SEDE Environnement

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de présenter à la police de l'eau pour examen devant le Comité Départemental d'Hygiène, un dossier d'autorisation d'épandage des boues de la station d'épuration d'Orgueil.

A cet effet, l'étude est confiée à SEDE Environnement - agence de Toulouse, et demande à bénéficier d'une subvention de l'Eau Adour/Garonne.

### 5. Contre la transformation du bureau de Poste d'Orgueil en Agence Postale Communale (A.P.C.)

M. le Maire rappelle l'historique depuis le mois de juin 2008 avec la venue d'un délégué de la Direction de la Poste pour présenter les nouvelles dispositions et l'organisation qui sera mise en place par leurs services par convention.

M. le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que depuis il s'est créé un collectif des élus qui regroupe les 28 communes concernées contre la démarche de la Poste.

Les propositions soumises vont à l'encontre du service rendu au public. La démarche proposée en partenariat par le groupe La Poste laisse à la charge du budget communal des participations, des responsabilités aux élus, un service à gérer, qui ne correspond pas à l'attente des administrés.

M. le Maire fait remarquer que déjà il a mené par le passé des négociations et a accepté de moduler les jours et heures d'ouverture du bureau de Poste d'Orgueil.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- dit non à la transformation en agence postale communale du bureau de Poste d'Orgueil
- dit qu'il n'a pas à gérer ce service public
- émet un avis défavorable aux propositions de la Direction de la Poste
- émet un avis très défavorable au démantèlement du service public postal
- se dit solidaire en partenariat avec le collectif des élus qu'il soutient dans les actions à mener
- prend acte des nombreuses signatures des administrés de la pétition pour la sauvegarde du service postal à Orgueil.

### 6. Lotissement « Le Parc de la Nauzette » - choix des plantations

M. le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a été sollicité avec les membres de la commission pour le choix des variétés d'arbres pour le lotissement. Sont retenues : érables - liquidambers - charmillles greffées.

### 7. Travaux à l'église : vitraux

M. Bernard Queyrel, atelier de restauration de vitraux à Montaigu- de- Quercy (82) a été contacté pour établir un diagnostic sur l'état des vitraux de l'église d'Orgueil, un devis sera proposé.

### 8. Poste d'adjoint administratif au secrétariat

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal que Mme Claudine CHAUVIERES fait valoir ses droits à la retraite à compter du 01.01.2009. Le choix de la personne, parmi les dossiers reçus par le Centre Départemental de Gestion, sera effectif fin octobre 2008.

### 9. Eclairage public : chemin du Résimat

Suite à plusieurs demandes de riverains du chemin du Résimat, M. Le Maire a pris contact avec 2 entreprises en électricité pour faire établir des devis.